



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Désertification médicale et maladies chroniques : des réponses insuffisantes
Question écrite n° 12508

Texte de la question

M. Emmanuel Duplessy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'insuffisance des réponses apportées à la désertification médicale, dans un contexte de forte progression des maladies chroniques et de dégradation continue des conditions d'exercice des soignants. Dans le Loiret, la cartographie récemment publiée par l'ARS est particulièrement alarmante : la quasi-totalité du département est classée en zone d'intervention prioritaire, le reste en zone d'action complémentaire. Ce constat confirme la gravité de la situation et les fortes difficultés d'accès aux soins qui en résultent. Les mesures de réorganisation, telles que l'accès direct à certains professionnels paramédicaux ou l'extension ciblée de compétences, répondent à des situations limitées. Elles ne permettent ni de créer du temps médical, ni d'assurer un suivi adapté des patients atteints de maladies chroniques, dont la prise en charge repose sur la continuité et la coordination des parcours thérapeutiques. Les services d'accès aux soins, bien qu'existant dans le Loiret, ne constituent qu'un dispositif transitoire entre la médecine de ville et les urgences. Ils ne compensent pas l'absence de médecins traitants et de spécialistes, laissant de nombreux patients atteints de maladies chroniques confrontés à des ruptures de parcours de soins et à un profond sentiment d'abandon. Cette situation fragilise l'attractivité de l'exercice médical. Malgré des alertes répétées, les revendications des praticiens restent sans réponse, décourageant l'installation durable des jeunes médecins dans les territoires sous-dotés. Le centre hospitalier universitaire d'Orléans illustre cette tension, déjà aggravée par la pénurie de personnels et les épidémies saisonnières. Aussi, il lui demande quelles mesures structurelles le Gouvernement entend engager pour lutter efficacement contre la désertification médicale, renforcer durablement les effectifs soignants et garantir un suivi effectif des maladies chroniques, dans le respect des conditions d'exercice des praticiens et du droit à la santé des patients.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Duplessy](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12508

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 582